



Identification des chiens et des chats : une obligation réglementaire

En France, aujourd'hui, 1 chien sur 4 n'est pas identifié. Identifier son chien est pourtant une obligation réglementaire. C'est aussi un acte indispensable pour vous donner toutes les chances de retrouver votre animal en cas de perte.

POURQUOI FAIRE IDENTIFIER MON ANIMAL ?

L'identification est obligatoire :

- Pour tous les chiens de plus de 4 mois
- Pour tous les chiens et chats, en cas de cession ou de vente

Dans le cas où votre animal se perdrait, son identification permettra de retrouver vos coordonnées afin de vous contacter.

En cas d'alerte rage, le fait d'être identifié et vacciné permettra à votre chien d'échapper à la menace d'euthanasie.

QUELLES SOLUTIONS POUR FAIRE IDENTIFIER MON ANIMAL ?

Aujourd'hui, plus de 12 millions de chiens et de chats européens bénéficient de l'identification électronique.

Ce procédé est désormais le seul moyen d'identification reconnu partout en Europe.

En cas de possibilité de voyage en Europe, l'identification électronique est donc fortement recommandée.

Important : même si votre animal est tatoué, vous pouvez demander à votre vétérinaire de le faire également identifier électroniquement.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'identification permet de donner à votre chien un statut et une identité.

IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'identification électronique consiste à implanter sous la peau de votre animal une petite puce électronique sur laquelle est enregistré le code identifiant de l'animal.

COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE POSER UNE PUCE ÉLECTRONIQUE À MON ANIMAL ?

Pour votre sécurité et celle de votre animal, c'est votre vétérinaire qui procédera à son identification électronique.

La pose de la puce électronique s'effectue en quelques minutes, sans anesthésie. Elle peut être pratiquée sur de très jeunes animaux, idéalement lors des premières consultations vaccinales.

L'identification électronique, un moyen moderne et sûr de donner à votre animal une identité reconnue partout en Europe

COMMENT LIT-ON LE CODE D'UNE PUCE ?

Pour lire le code inscrit sur la puce, il suffit d'être équipé d'un lecteur spécifique, dont sont aujourd'hui équipés, pour l'essentiel, les professionnels de la santé et de la protection animale. Le code s'affiche directement à l'écran, permettant de retrouver vos coordonnées dans la base de données.

COMMENT ME CONTACTERA-T-ON EN CAS DE PERTE DE MON ANIMAL ?

Après la pose, votre vétérinaire se chargera de contacter la base de données afin d'y faire inscrire votre animal ainsi que vos coordonnées. Quelques jours après la pose de la puce, vous recevrez la carte d'identité de votre animal. Au cas où votre animal serait retrouvé, il suffira de lire le code de la puce pour retrouver vos coordonnées dans la base de données.

LA PUCE ÉLECTRONIQUE EST-ELLE SÛRE ?

La puce électronique est un procédé universellement reconnu car très fiable, infalsifiable et sans danger pour l'animal. Ce procédé est utilisé sur des dizaines de millions d'animaux à travers le monde, depuis de nombreuses années.

LA PUCE ÉLECTRONIQUE ÉMET-ELLE DES ONDES ?

La puce est totalement passive : elle n'émet pas d'ondes et est donc sans danger pour vous et votre animal.

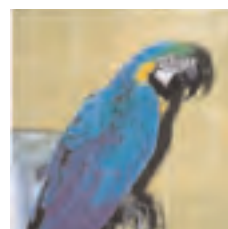
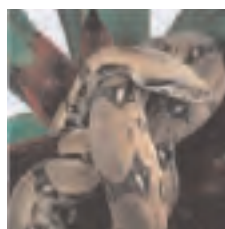
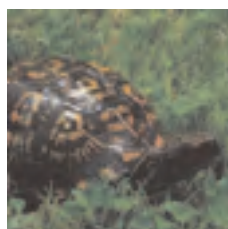
COMMENT VOIT-ON DE L'EXTÉRIEUR QUE MON ANIMAL EST IDENTIFIÉ PAR PUCE ÉLECTRONIQUE ?

Une médaille est fournie avec chacune des puces, à accrocher au collier de votre compagnon, indiquant qu'il est équipé d'une puce électronique.

* La garantie couvre le fonctionnement de la puce présente dans l'animal. Elle prévoit le remplacement gratuit de la puce défectueuse par une nouvelle puce et la prise en charge par Virbac des frais médicaux relatifs à l'implantation de cette nouvelle puce, et ce tout au long de la vie de votre chien ou chat.

Espèces non domestiques : la réglementation a changé

Vous détenez un animal d'espèce non domestique ou souhaitez en faire l'acquisition ? Renseignez-vous, la réglementation a changé : il est possible que vous deviez remplir certaines obligations et en particulier le faire identifier.



Pour tout complément d'information, toute l'équipe de la clinique se tient à votre disposition.